



Charte d' thique et d ontologique
du Centre d'Action et d'Information sur
la Surdit 
R gion Centre

cais

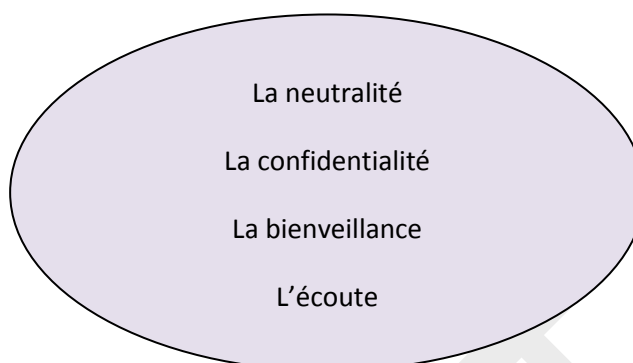
34 av du Mar chal Maunoury- Cit  administrative- Porte B- 2^{ me}  tage- 41000 BLOIS

Tel : 02-54-33-53-04 ♦ Fax : 02-54-90-13-29

Document valid  lors du Conseil d'Administration de l'A.P.I.R.J.S.O le 27 Avril 2011, et qui sera  galement soumis   validation au Comit  d' thique du C.A.I.S.

Principes Fondamentaux :

Cette charte s'appuie sur des principes fondamentaux que sont :



Il est demandé à chaque salarié du C.A.I.S. et à chaque partenaire d'en prendre connaissance et de s'engager à respecter l'ensemble des principes énoncés dans cette charte d'éthique et déontologique.

Le C.A.I.S. et ses partenaires s'engagent vis-à-vis des usagers :

- A **adopter une attitude d'écoute** lors des rencontres avec l'utilisateur sans porter de jugements afin de permettre une évaluation claire de la situation, des demandes et des besoins.
- A **s'adapter aux modes de communication** de la personne reçue : Langue des Signes Françaises (L.S.F.), oralisation, bilinguisme, écrit ...
- A **fournir une information complète**, objective et neutre, c'est-à-dire sans parti pris (pour une méthode ou une autre) concernant la communication, les droits sociaux, les aides techniques, la vie professionnelle, l'éducation des jeunes sourds ou malentendants, l'audition, la surdité ...
- A **ne pas orienter le choix des usagers** selon son point de vue personnel, c'est-à-dire s'engager à exposer le plus clairement possible tous les points de vue (avantages et inconvénients) à l'utilisateur.
- A **respecter la notion de confidentialité des informations** qui seront communiquées et à diffuser ces informations aux partenaires seulement après accord des usagers et conformément aux règles imposées par la C.N.I.L.
- A **ne pas propager des propos calomnieux** sur les pratiques des autres professionnels ou associations partenaires.
- A **réunir le comité d'éthique au moins une fois par trimestre** : comité au sein duquel seront élus 6 usagers et/ou familles et les représentants des partenaires.
- A **être à l'écoute de toute remarque ou manquement à cette présente charte.**

En complément le C.A.I.S. s'engage vis-à-vis des usagers:

- A **recevoir et traiter les demandes individuelles avec la plus grande neutralité.**
- A **mettre à disposition une documentation adaptée et diversifiée** sur la surdité.
- A **œuvrer à la mise en place d'antennes départementales** le plus rapidement possible et en fonction des moyens alloués.
- A **réorienter les usagers vers l'ensemble du réseau de partenaires**, en fonction de leurs besoins et de leur localisation géographique ; ceci sans promouvoir préférentiellement certains partenaires.
- A **développer des actions et projets collectifs** en faveurs des personnes sourdes.
- A **développer son réseau de partenaires.**
- A **informer régulièrement des manifestations et des événements** concernant la surdité.
- A **actualiser régulièrement ces informations** et à **prendre en compte toutes les évolutions et avancées scientifiques.**
- Le C.A.I.S. étant un établissement expérimental, il s'engage à **recueillir régulièrement l'avis et les propositions d'amélioration des usagers** afin de faire évoluer le fonctionnement et les missions du service.

Nom :

En Qualité de :

Date :

Signature :